



Régularisation par le billet du mariage avec un conjoint français

Par **titeuf**, le **30/10/2010** à **20:09**

Bonjour,
je me permet de vous contactez pour m'aider a trouver une solution a ma situation;

je suis rentrer en France en 1998 sans visa je me suis marié en août 2008 avec une française après le mariage j'ai commencer les démarche pour régulariser ma situation auprès de la préfecture malheureusement se n'est pas fait encore car c'est la deuxième fois qui donne un récipicer de 3 mois sans avoir le droit de travailler sachant que j'ai fournis toutes les pièces qui m'ont demander j'ai même obtenue une promesse d'embauche;

merci de me répondre

Par **mimi493**, le **30/10/2010** à **20:50**

La régularisation par le mariage exige d'avoir un visa long séjour.

Si vous êtes entré irrégulièrement, vous ne pouvez pas avoir ce visa long séjour en préfecture, qui est en droit d'exiger que vous retourniez dans votre pays pour obtenir ce visa

Si vous demandez votre régularisation par le travail, ce n'est qu'une possibilité, le Préfet est en droit de refuser (et vous ensuite, vous pouvez faire un recours)

Sauf si votre promesse d'embauche est dans un métier sous tension dans votre région, il faut que ce soit votre employeur qui fasse les démarches pour prouver qu'il n'a pas trouvé à embaucher un résident français.